

OSCARO.COM : LA LIBERTE SYNDICALE N'EST PAS UNE OPTION !

Le 11 mai 2018

Karim, employé au CRC Gennevilliers, est convoqué ce jour à un entretien préalable au licenciement.

La raison est sans nul doute à trouver dans sa récente désignation comme représentant de section syndicale de notre organisation : à son mandat reçu le 26 avril dernier, l'employeur répond dès le lendemain... par une convocation à licenciement !

Plus encore, notre camarade est dispensé d'activité depuis cette date : si la direction pense ainsi le priver de l'exercice de son mandat, elle se trompe !

La ficelle est très grosse aussi nous sommes venus exiger aujourd'hui la fin de la procédure de licenciement ainsi que la levée de sa mise à pied larvée.

A défaut, que la direction d'Oscaro.com sache qu'elle s'expose à un conflit sans précédent dans l'entreprise : un coup porté contre l'un d'entre nous est un coup porté contre tous !